



Un testament peut-il être modifié par le conjoint survivant ?

Par **Spino**, le **02/01/2014** à **17:09**

Un testament holographe, rédigé en deux exemplaires comme il se doit par mari et femme de leur vivant et qui concerne la succession des biens communs du couple aux enfants de ce même couple, peut-il être modifié par le conjoint survivant ?

Par **domat**, le **02/01/2014** à **17:46**

bonjour et merci sont des marques de politesse font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

un testament est un document personnel et ne peut être modifié que par son auteur.
un testament ne peut être fait et signé que par une seule personne.

Par **Spino**, le **03/01/2014** à **11:33**

Bonjour et merci beaucoup pour cette réponse.

- Un testament ne peut être fait et signé que par une seule personne. Cependant tous les biens appartenant au couple, il paraît normal que chacun ait rédigé et signé de sa propre main un testament ayant le même contenu.
- Le conjoint survivant aurait la possibilité de modifier son testament. Celui-ci rentrerait alors en contradiction avec le testament du défunt et surtout le conjoint survivant se prononcerait sur un patrimoine dont il ne dispose plus désormais que de la moitié + au choix l'usufruit de la succession ou le 1/4 en pleine propriété de cette succession. Peut-il légalement modifier les lots attribués par le premier testament ?

Par **domat**, le **03/01/2014** à **13:46**

bjr,

vosr raisonnement serait valable si au décès des 2 conjoints la situation serait la même.
mais si les conjoints décèdent à des moments différents ce qui est fort probable, la situation du patrimoine à la succession des conjoints sera différente.

le conjoint survivant ne peut pas modifier les dispositions prises par le premier conjoint sur

des biens qui ne lui appartiennent plus.

le second conjoint ne peut pas revenir sur le partage effectué au décès du premier conjoint selon son testament.

cdt

cdt

Par **nathalia344**, le **04/01/2014** à **07:29**

bonjour mon père et décédée le 3 janvier 2014 sa femme qui est ma belle mère on fait les papiers notariaux et elle nous a dit que nous n'avons rien esquivé elle a le droit de l'argent que mon père a eu suite à sa maladie une grosse somme esquivé elle a tous